

GENEVA AI GOVERNANCE INSTITUTE

Dossier partenaires

2026

Rejoindre l'architecture de confiance de l'intelligence
artificielle.

Fondation de droit suisse · CHE-417.590.552
Rue du Prieuré 31, 1202 Genève, Suisse · 2026

Un engagement de long terme

Madame, Monsieur,

La gouvernance de l'intelligence artificielle se fragmente. Chaque juridiction élabore ses cadres, ses normes et ses exigences ; rares sont ceux qui se reconnaissent mutuellement. Cette fragmentation a un coût — pour les entreprises qui doivent se conformer partout, pour les régulateurs privés de points de repère communs, et pour les pays qui risquent d'être laissés en marge.

Genève est, depuis plus d'un siècle, le terrain neutre où se construisent les architectures de confiance. C'est ici, au cœur de la Genève internationale, que se négocient les règles qui rendent la coopération possible entre des parties qui ne partagent pas les mêmes vues.

Le Geneva AI Governance Institute conçoit des instruments concrets : reconnaissance mutuelle des évaluations, cartographie des équivalences, certification des décideurs, dialogue discret entre autorités. Nous ne cherchons pas à harmoniser les cadres, mais à les rendre interopérables — à les traduire.

Un partenariat avec GAIGI n'est pas un acte ponctuel. C'est un engagement de long terme aux côtés d'une fondation indépendante, dont les orientations ne relèvent que de son Conseil de Fondation. Je vous invite à en discuter avec moi, personnellement.

Dr. Axel Mazolo

Fondateur et Directeur exécutif

L'IA à l'ère de la fragmentation

Les cadres de gouvernance de l'intelligence artificielle se multiplient. L'Union européenne, les États-Unis, la Chine et les organisations de normalisation internationales avancent chacun selon leur propre logique. Ces cadres coexistent sans se reconnaître.

Le coût de cette divergence est réel. Les entreprises supportent des obligations de conformité redondantes. Les régulateurs manquent de points de comparaison. Et le Sud global, souvent absent des tables où s'écrivent les normes, risque de subir des règles conçues sans lui.

Notre conviction est simple : il ne faut pas harmoniser, il faut traduire. L'harmonisation suppose que chacun renonce à ce qui lui est propre. La traduction, elle, préserve la souveraineté de chaque cadre tout en établissant les équivalences qui rendent la coopération possible.

Cette tâche relève d'un tiers de confiance, neutre et sans mandat commercial. C'est le rôle que Genève a toujours joué. C'est celui que nous assumons.

“Engineering trust in the age of fragmentation.”

Mission, statut, preuve

MISSION

Concevoir et opérer les instruments qui rendent les cadres de gouvernance de l'intelligence artificielle interoperables, vérifiables et praticables. Un terrain neutre, sans mandat commercial.

STATUT

Fondation de droit suisse, CHE-417.590.552, établie à la Rue du Prieuré 31, 1202 Genève. Indépendante, à but non lucratif.

11

États formés

Décideurs certifiés via le programme CAIGE.

53

États réunis

Masterclasses, afterworks et formations pour missions permanentes et ambassades.

7

Référentiels cartographiés

Crosswalk, publié en open source.

Aucun chiffre n'est publié sans preuve vérifiable.

Le Geneva Bridge

Le Geneva Bridge est un mécanisme de reconnaissance mutuelle des évaluations de conformité des systèmes d'intelligence artificielle. Il s'appuie sur l'article 6 de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce (OTC) de l'Organisation mondiale du commerce.

Son principe est celui de la traduction, non de l'harmonisation. Les autorités nationales conservent leur pleine souveraineté : elles définissent leurs exigences, tandis que le mécanisme établit les équivalences fonctionnelles entre évaluations.

La proposition technique a été publiée en février 2026. Les candidatures pilotes sont ouvertes aux juridictions et aux associations sectorielles, sur dossier.

Le Crosswalk

Une cartographie des équivalences fonctionnelles entre sept référentiels majeurs de gouvernance de l'IA. 34 sous-catégories, trois formats (Excel, CSV, JSON), open source sur GitHub — vérifiable par tous.

NIST AI RMF	États-Unis
EU AI Act	Union européenne
ISO/IEC 42001	International
TC260	Chine
Principes OCDE	OCDE
Model AI Governance Framework	Singapour
UK AI Framework	Royaume-Uni

FORMATION & ÉVÉNEMENTS

Former, réunir, dialoguer

CAIGE

Certification en gouvernance de l'IA pour décideurs publics et privés. Les certificats sont vérifiables en ligne par numéro unique (learn.gaigi.org). Cohortes diplomatiques sur demande.

ÉVÉNEMENTS

— Geneva AI Trade Forum

11–12 février 2026 · Hôtel Royal Geneva · sur invitation

— Geneva AI Trust House

6–10 juillet 2026 · en marge du Sommet AI for Good · gaith.ch

— Masterclasses pour missions permanentes

53 États réunis

— Sommet mondial sur l'IA

1er semestre 2027 · accueilli par la Confédération suisse · GAIGI contribue aux travaux préparatoires au sein de la Plateforme Tripartite

Tous les dialogues se tiennent sous la règle de Chatham House.

RECONNAISSANCES

Une confiance qui se vérifie.

Union internationale des télécommunications (UIT)

Membre de Secteur UIT-T et Associé UIT-D (Commission d'études 2) depuis le 18 septembre 2025, avec lettre de bienvenue de la Secrétaire générale de l'UIT, Doreen Bogdan-Martin. L'UIT est l'agence spécialisée des Nations Unies pour les TIC, dont le siège est à Genève.

Geneva Global South Club

Partenaire Platinum de cette plateforme diplomatique dédiée aux priorités du Sud global.

Club diplomatique de Genève

Dr. Axel Mazolo en est membre (club fondé en 1976).

Méthode : aucun statut publié sans document vérifiable.

GOUVERNANCE

Conseils et équipe

CONSEIL DE FONDATION

Dr. Axel Mazolo Fondateur

Ms. Priya Pansare Directrice Trade & Investment, World Trade Center Mumbai

Touradj Ebrahimi Professeur EPFL, Président du comité JPEG

Alexandre Vautravers Rédacteur en chef, Revue Militaire Suisse

Amb. Prof. Muhammadou M.O. Kah

Ambassadeur de la Gambie auprès de la Confédération suisse et de l'ONU à Genève

Dr. Anino Emuwa Managing Director, Avandis Consulting

Vincent Subilia Président, Chambre de commerce et d'industrie suisse ; Directeur général, CCIG Genève

CONSEIL CONSULTATIF

Alexandre Epalle

Directeur général, Office cantonal de l'économie et de l'innovation (OCEI), République et Canton de Genève

ÉQUIPE OPÉRATIONNELLE

Dr. Axel Mazolo Fondateur et Directeur exécutif

Christophe Ravel Secrétaire général

Alain Jourdan Communication et médias

Maeva Paris Relations extérieures

Joël Rochat Trésorier

PARTENARIAT

Les cercles de partenariat

Les modalités de chaque cercle sont définies lors d'un entretien personnel.

Cercle des Fondateurs

sur entretien

Partenariat structurant pluriannuel : interlocuteur dédié au plus haut niveau, briefings stratégiques réservés, présence aux dialogues de haut niveau (dans le respect de la règle de Chatham House), visibilité institutionnelle, rapport d'impact annuel.

Cercle des Grands Mécènes

sur entretien

Soutien annuel majeur : briefings réservés, invitations prioritaires aux événements, mention institutionnelle, interlocuteur dédié.

Cercle des Partenaires

sur entretien

Soutien annuel : lettre d'information réservée, invitations aux événements publics, mention parmi les partenaires.

L'indépendance de l'Institut n'est pas négociable. Aucun partenariat n'emporte d'influence sur les orientations, qui relèvent du Conseil de Fondation.

Garanties & affectation des ressources

— Indépendance

Aucune commande d'un acteur unique ; non-dépendance à un bailleur unique.

— Règle de Chatham House

Tous les dialogues se tiennent sous cette règle.

— Conflits d'intérêts

Déclaration et gestion systématiques.

— But non lucratif

Ressources intégralement affectées à la mission.

— Open source

Instruments publiés ouvertement, vérifiables par tous.

CADRE FISCAL

Les contributions peuvent ouvrir droit à une déduction fiscale selon la législation applicable au donateur ; une attestation est délivrée pour chaque contribution.

STATUT & GOUVERNANCE

Statut, exonération et gouvernance

GAIGI est une fondation de droit suisse régie par les articles 80 et suivants du Code civil suisse, inscrite au registre du commerce de Genève sous le numéro CHE-417.590.552 et soumise à la surveillance de l'autorité compétente.^{1,3} Son but d'utilité publique porte sur la gouvernance responsable de l'intelligence artificielle et sur des initiatives renforçant la transparence, la participation et la redevabilité dans le numérique.¹

GAIGI bénéficie d'une exonération fiscale pour ses activités d'utilité publique. Pour les donateurs imposables en Suisse, les dons versés à une institution suisse exonérée pour cause d'utilité publique peuvent être déductibles dans les limites et conditions prévues par le droit fédéral et cantonal ; le traitement fiscal dépend de la situation du donateur et du canton.² GAIGI délivre une attestation de don. Aucune garantie universelle de déductibilité n'est donnée.

Les actifs de la fondation sont affectés à son but. Un Conseil de Fondation indépendant en assure la direction, un contrôle financier régulier est exercé et un reporting transparent est adressé aux partenaires et donateurs.

1. Registre du commerce de Genève, CHE-417.590.552 —

<https://app2.ge.ch/ecohrcinternet/extract?lang=FR&companyOfsUid=CHE-417.590.552>

2. Canton de Genève — Exonération fiscale et déductibilité des dons —

<https://www.ge.ch/dossier/geneve-philanthropie/pratique/exoneration-fiscale-institutions-droit-prive-cause-utilite-publique>

3. Code civil suisse, art. 80 et suivants (RS 210) — https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/24/233_245_233/fr

CONTACT

**Chaque partenariat commence
par une conversation.**

Dr. Axel Mazolo

Fondateur et Directeur exécutif

info@gaigi.org

www.gaigi.org

Rue du Prieuré 31, 1202 Genève, Suisse

Fondation de droit suisse · CHE-417.590.552